



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 décembre 2018 à 20 h, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11740-2018 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés, et abrogeant les règlements numéros 11210-2016, 11310-2017 et 11520-2018, afin d'inclure une révision de la responsabilité relativement aux sanctions pénales**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13 décembre 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier